

SEVADEC
Syndicat mixte pour l'Élimination et la
Valorisation des Déchets ménagers du
Calaisis

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	14

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-deux et le mardi 22 mars à 14h30, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 16 mars 2022, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Isabelle MUYS (suppléante de M. MARCOTTE-RUFFIN), Corinne NOEL, Messieurs Emmanuel AGIUS (pouvoir reçu de Mme BOUCHART), Guy ALLEMAND, Guy BEGUE (suppléant de M. HAMY), Charles COUSIN, Bruno DEMILLY, Yves ENGRAND, Pascal GAVOIS, Gérard GRENAT, Claude KIDAD, Jacques LOUCHEZ, Fabrice MARTIN (suppléant de Mme DESEIGNE), Philippe MIGNONET.

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à Monsieur AGIUS), Véronique DESEIGNE (suppléée par M. MARTIN), Brigitte MARCO, Messieurs Marc BOUTROY, Bruno DEJONGHE, Michel HAMY (suppléé par M. BEGUE), Hugo MARCOTTE-RUFFIN (suppléé par Mme MUYS), Olivier MAJEWICZ, Antoine PERALDI, Olivier PLANQUE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Pascal GAVOIS

F5-03-2022 : BUDGET PRIMITIF 2022

Rapporteur : Monsieur Guy ALLEMAND, Président

Le budget primitif est un acte prévisionnel qu'il vous est proposé de voter au niveau du chapitre en section d'exploitation et par opération concernant la section d'investissement.

Il a été élaboré à partir des orientations budgétaires mises en débat et approuvées par le Comité Syndical en date du 1^{er} mars 2022 mais également à partir des éléments connus à l'heure actuelle.

Le budget du SEVADEC, s'équilibre globalement à la somme de **34 258 093,00 € H.T.**, dont :

◇ **18 602 235,00 € H.T.** en section investissement

◇ **15 655 858,00 € H.T.** en section exploitation

La section d'investissement :

Elle s'équilibre à la somme de **18 602 235,00 € H.T.**

Reçu à la Sous-Préfecture de CALAIS le

30 MARS 2022

En dépenses, cette section comprend :

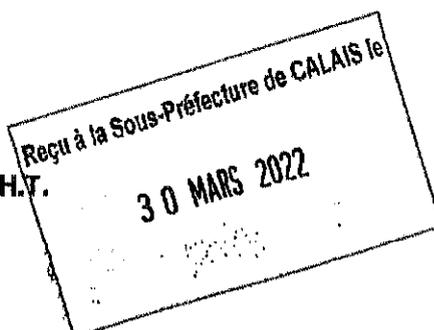
- Des travaux pour le Pôle de Valorisation des Emballages comprenant, essentiellement les travaux de modernisation rendus nécessaires par le passage à l'extension des consignes de tri à hauteur de **4 802 961,68 € H.T.**
- La remise en conformité et en état des équipements extérieurs pour un montant de **500 565,00 € H.T.**
- La mise à jour du parc informatique (acquisition de logiciels, optimisation du réseau ainsi que remplacement de PC) pour un montant de **22 200,00 € H.T.**
- L'acquisition de deux véhicules pour un montant de **45 000,00 € H.T.**
- Le projet de construction d'un Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels pour un montant de **4 476 925,26 € H.T.**
- Des restes à réaliser (construction P.V.D.R., A.M.O. Pôle de Valorisation des Emballages) pour un montant de **2 727 164,14 € H.T.**
- Des opérations d'ordre pour **20 418,83 € H.T.**
- Le remboursement du capital des emprunts contractés pour **6 007 000,09 € H.T.** (dont 3 millions d'euros concernant un prêt relais contracté dans l'attente des versements des fonds FEDER).

En recettes, pour équilibrer ce budget d'investissement, il est prévu :

- Des subventions attendues de la part de CITEO (1 200 000 €) et de l'ADEME (2 000 000 €) dans le cadre de la modernisation du Pôle de Valorisation des Emballages pour un montant de **3 200 000,00 € H.T.**
- Des emprunts, dans le cadre de la modernisation du Pôle de Valorisation des Emballages pour un montant de **6 000 000,00 € H.T.**
- Des amortissements des biens pour **150 000,00 € H.T.**
- Des subventions de l'Agence de l'Eau, du FEDER ainsi que de la Région dans le cadre de la construction du P.V.D.R. pour **362 686,02 € H.T.**
- Des subventions de l'ADEME dans le cadre de la mise en place d'études de traitement des jus excédentaires ainsi que l'acquisition d'une centrifugeuse à destination du C.V.O. pour **144 415,00 € H.T.**
- Des restes à réaliser (subvention P.V.D.R.) pour un montant de **3 499 109,59 € H.T.**
- Un virement de la section de fonctionnement à hauteur de **1 200 000,00 € H.T.**
- Des opérations d'ordre pour **106 316,00 € H.T.**
- Un solde d'exécution positif reporté pour **3 139 708,39 € H.T.**
- Un autofinancement pour **800 000,00 € H.T.**

La section d'exploitation :

Elle s'équilibre à la somme de **15 655 858,00 € H.T.**



En matière de dépenses :

■ **L'administration** comprend le personnel administratif, les frais divers non imputables à un service, les indemnités des élus, les intérêts des emprunts, la dotation aux amortissements pour un montant de **4 262 926,00 € H.T.** détaillé comme suit :

- charges à caractère général (chapitre 011) pour 130 250,00 € H.T.,
- charges de personnel (chapitre 012) pour 827 510,00 € H.T.,
- indemnités des élus et subventions (chapitre 65) pour 63 850,00 € H.T.,
- opérations d'ordre entre sections (chapitre 042) pour 256 316,00 € H.T.,
- des provisions (chapitre 68) pour 150 000,00 € H.T.,
- charges financières (chapitre 66) pour 1 635 000,00 € H.T.,
- virement à la section d'investissement (chapitre 023) pour 1 200 000,00 € H.T.,

■ **Les déchèteries** pour la gestion générale des équipements de Calais Est, Calais Ouest, Audruicq, Oye-Plage, Louches, Guînes, Peuplingues et Licques pour un montant global estimé de **2 932 661,00 € H.T.** composé comme suit :

- charges à caractère général (chapitre 011) pour 1 141 800,00 € H.T.,
- charges de personnel (chapitre 012) pour 1 790 861,00 € H.T.

■ **Le Pôle de Valorisation des Emballages**, pour la gestion complète de cet équipement pour un montant estimé de **2 234 000,00 € H.T.** composé comme suit :

- charges à caractère général (chapitre 011) pour 414 000,00 € H.T.,
- charges de personnel (chapitre 012) pour 1 820 000,00 € H.T.

■ **Le Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels** d'un montant estimé de **4 376 271,00 € H.T.** (uniquement des charges à caractère général).

■ **Le Pôle de Valorisation des Biodéchets** pour un montant contractuel estimé de **1 850 000,00 € H.T.** (uniquement des charges à caractère général).

Concernant les recettes, elles sont constituées :

■ Par les participations et tarifications appliquées, notamment, aux collectivités membres estimées à **14 486 804,45 € H.T.**,

■ Un excédent de fonctionnement reporté et non capitalisé de **365 218,72 € H.T.**,

■ Par des recettes générées :

- par la revente des matériaux collectés (cartons, métaux) estimée à **340 000,00 € H.T.**,
- par des remboursements sur la rémunération du personnel (assurance) pour un montant de **138 000,00 € H.T.**,
- par des subventions d'éco organismes pour la collecte de certains types de déchets sur les déchèteries estimées à **175 000,00 € H.T.**,
- par l'attribution d'une aide pour le remboursement anticipé d'un contrat de prêt structuré à hauteur de **100 416,00 € H.T.**,
- suite à des opérations d'ordre comptables pour **20 418,83 € H.T.**,
- par des produits exceptionnels divers (participation OCTEVA eau et pont bascule) pour **30 000,00 € H.T.**

Reçu à la Sous-Préfecture de CALAIS le
30 MARS 2022

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 15 mars 2022, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- D'ADOPTER le Budget Primitif 2022 comme présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,

*Pour Copie Conforme,
Le Président,*


21
CEDEX

Reçu à la Sous-Préfecture de CALAIS le

3 0 MARS 2022

Décision rendue exécutoire
Le 30/03/2022
Certifié exact.
L'ordonnateur. 